

Demande de CHEQUES VACANCES

Pour en bénéficier, remplissez le bulletin d'inscription **avant le 21/04/2024**, vous trouverez toutes les conditions d'attributions sur le panneau d'affichage et sur le site Internet du CSE.

- **Etape 1** : identifiez votre tranche dans la grille d'attribution ci-dessous :

CRITÈRES D'ATTRIBUTION suivant votre salaire mensuel brut de base (*)	Participation du CSE	Participation du Salarié	Montant Total du chéquier
Tranche 1 : ≤ 2200€	80€	20€	100€
Tranche 2 : > 2200€ & ≤ 3000€	70€	30€	100€
Tranche 3 : > 3000€ & ≤ 4000€	60€	40€	100€
Tranche 4 : > 4000€	30€	70€	100€

(*) **ATTENTION !** Toute demande de chèques vacances devra obligatoirement être accompagnée d'une photocopie de votre dernier bulletin de salaire. En l'absence de justificatif, la tranche 4 sera systématiquement attribuée au Demandeur. (participation CSE de 30€ et participation du Salarié de 70€)

Le salaire mensuel brut de base de référence est la première ligne du bulletin de paie.

- **Etape 2** : Remplissez le formulaire ci-dessous :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél Portable: Email :

- Mon salaire brut de base correspond à la tranche n°, je joins un chèque bancaire à l'ordre du « CSE Inteva Esson » d'un montant deEuros.

Date :

Signature :

En cochant cette case, j'accepte que le CSE conserve et utilise mes informations personnelles afin de pouvoir me joindre mais je conserve un droit d'accès, de rectification et de suppression à ma demande de mes données personnelles.

Demande, sous enveloppe fermée avec la mention "CHEQUES VACANCES", à déposer à la boîte à lettres du CSE à la cafétéria ou à envoyer par courrier à l'attention du Secrétaire CSE.

Partie réservée au CSE :

Demande : Acceptée Refusée Incomplète à retourner (*)

(*) Motif :



Lien du site : <http://cse-inteva-esson.fr>
Mot de passe : info-cse-14

Visa CSE



CSEF03-R3-02/2024